

# PROTECTION DES SALARIES EQUIPEMENT EN MOYEN DE PREVENTION CHAUSSURES DE SECURITE



APRES 10 ANS DE LUTTE ACHARNE POUR FAIRE  
APPLIQUE LE JUGEMENT DE LA COUR DE VERSAILLES

**LA CFDT OBTIENT SATISFACTION !**

**TOUS LES SALARIES SERONT EQUIPES DE CHAUSSURES  
DE SECURITE.**

*Combien d'accidents et de séquelles graves auraient pu être évités si cette décision aurait été prise plus vite ???*

Il aura fallu 10 ans à une CFDT déterminée pour aller jusqu'au bout des dossiers dont elle a eu connaissance afin de faire appliquer une mesure qui tombe sous le sens.

**Que d'économies l'on a cru faire sur le dos des salariés en occultant les préjudices qu'ils subissaient alors que les coûts que génèrent un accident se calcul en millier d'euros et qu'une paire de chaussures de sécurité se paie quelques euros.**

**LA CFDT SE REJOUIT DE CETTE VICTOIRE ET DE  
L'APPLICATION DU DROIT A LA PROTECTION DE  
L'INTEGRITE DES SALARIES**

*CFDT, le parti pris de la solidarité*

